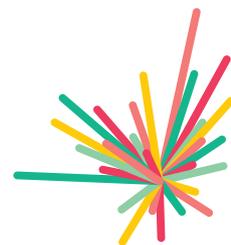


RAPPORT D'AVANCEMENT DE LA MUTUALISATION

2022

BORDEAUX MÉTROPOLE



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**



SOMMAIRE

Édito d'Alain Anziani,
Président de Bordeaux Métropole

Édito de Brigitte Terraza,
Vice-présidente en charge de la proximité et déconcentration de l'action métropolitaine

PARTIE 1

Une mutualisation en mouvement 4

PARTIE 2

Une mutualisation pour un service public efficace et tourné vers l'utilisateur 10

PARTIE 3

Une mutualisation au service de la transition écologique et de la protection des ressources 12

PARTIE 4

Une attention maintenue pour la qualité de vie au travail des agents 15

ANNEXES

Frise chronologique des délibérations

Tableau des communes par domaine

Fiches synthétiques par domaine



Édito

du Président
de Bordeaux Métropole

Notre processus de mutualisation, déjà rejoint par 22 des 28 communes du territoire métropolitain, a de nouveau rencontré un large succès en 2022.

Ses principes fondateurs, actés dans le schéma de mutualisation que nous avons actualisé et voté en 2022, continuent de rendre notre mutualisation attractive pour les communes, en permettant à ces dernières d'y entrer à leur rythme et selon le périmètre souhaité, dans des conditions financières avantageuses.

Mais nous sommes allés cette année plus loin dans la solidarité intercommunale, en décidant de mettre en place un dispositif financier encore plus avantageux pour les communes de moins de 4000 habitants, afin qu'elles puissent elles aussi accéder à la mutualisation. Ce nouveau mécanisme permet également de limiter le coût de la mutualisation pour les communes dotées d'un potentiel financier plus faible que les autres communes de la métropole.

C'est donc à la fois à travers notre capacité à maintenir ses fondements mais aussi par notre aptitude à innover pour adapter certains de ses principes que nous démontrons notre attachement à un modèle de mutualisation solidaire, de proximité et garant de l'efficacité du service public.

Alain Anziani
Président de Bordeaux Métropole
Maire de Mérignac



Édito

de la vice-présidente
de Bordeaux Métropole

L'année 2022 a confirmé la volonté de notre métropole de renforcer une mutualisation engagée, efficiente et pragmatique.

Engagée d'abord puisque le cycle 7 de mutualisation qui s'est ouvert en 2022 a permis aux communes d'Ambès et de Saint-Louis-de-Montferrand de rentrer dans la mutualisation en bénéficiant du mécanisme financier de solidarité pour les communes de moins de 4000 habitants. Les communes de Carbon-Blanc et de Saint-Aubin de Médoc ont également grâce à ce dispositif vu l'impact financier de leur mutualisation se réduire.

Efficiente ensuite car le cycle 7 était l'unique cycle du mandat dans lequel les communes pouvaient étudier la mutualisation du numérique, préalable désormais nécessaire à la mutualisation d'autres fonctions support, et ce, afin d'optimiser les études et de rationaliser les coûts supportés par la Métropole. C'est dans ce contexte que de nombreuses communes ont étudié la mutualisation de ce domaine et que cinq d'entre elles l'ont actée en 2022.

Pragmatique enfin car le vote du schéma de mutualisation et la mise à jour du vade-mecum ont reposé sur un fort dialogue intercommunal pour améliorer le fonctionnement global et quotidien de la mutualisation.

Cette année 2022 a démontré que la mutualisation telle que nous la construisons est en mesure de s'adapter continuellement aux besoins et aux défis auxquels notre métropole et ses communes doivent faire face.

Brigitte Terraza

Vice-présidente de Bordeaux Métropole en charge de la proximité et
déconcentration de l'action métropolitaine
Maire de Bruges

Partie 1 : Une mutualisation en mouvement

Un cadre en mutation pour répondre aux besoins d'une métropole solidaire

L'adoption d'un nouveau schéma de mutualisation en 2022

Le schéma de mutualisation constitue le cadre de référence des relations entre Bordeaux Métropole et les communes qui ont souhaité mutualiser certaines de leurs activités. Le premier schéma, voté en 2015 avait posé les bases d'une mutualisation inclusive et inédite en France : chaque année, toutes les communes se voient en effet proposer un large nombre de domaines à mutualiser. Le financement de la mutualisation se fait à travers l'attribution de compensation et s'organise sous la forme de services communs.

En 2022, un nouveau schéma de mutualisation a été voté par le Conseil métropolitain. Il intègre les adaptations travaillées depuis 2020 dans le but d'améliorer le fonctionnement quotidien des services communs telles que :

- Le rythme de mutualisation : intégration d'une projection de trajectoire des mutualisations à 3 et 6 ans en complément des cycles annuels de mutualisation ;
- Le périmètre de mutualisation : incitation pour les communes à mutualiser des activités « en bloc » et instauration du domaine « prérequis » du numérique, indispensable à la mutualisation des domaines d'activités support qui requièrent l'utilisation des systèmes d'information (finances, ressources humaines, commande publique...);
- L'évolution de la répartition en pourcentage du forfait de charges de structure¹, pour prendre en compte le poids du domaine numérique qui s'avère plus important que celui initialement envisagé (passage de 1% à 3%).
- L'actualisation des domaines ouverts à la mutualisation :

Fonctions support
Affaires juridiques
Archives
Bâtiments
Commande publique
Finances
Logistique et moyens généraux
Parc matériel roulant
Stratégie immobilière
Numérique et systèmes d'information
Ressources humaines
Fonctions transverses
Prévention

¹ : Forfait dégressif, de 15% à 2% selon le degré de mutualisation des fonctions supports et qui permet de prendre en compte l'ensemble des dépenses qui ne sont pas intégrées dans les autres postes de dépenses en fonctionnement et en investissement

Fonctions opérationnelles
Cadre de vie, urbanisme et autorisations d'occupation des sols et foncier
Domaine public communal (voirie, espaces verts, propreté)
Développement durable
Logement, Habitat et politique de la ville
Transports, stationnement et mobilité
Animation économique et emploi

- L'intégration d'évolutions actées en bureau ou en conseil métropolitain telles que la définition d'un mécanisme de solidarité pour les petites communes (cf. ci-après) ou encore le cadrage autour des locaux utilisés par des agents mutualisés/régularisés

Définition du mécanisme de solidarité pour les petites communes

Après six cycles de mise en œuvre de la mutualisation, certains freins à la mutualisation pour des communes de faible taille ont été identifiés : la difficulté de mutualiser du personnel polyvalent et un coût élevé de la mutualisation en raison de l'application des charges de structure ou des coûts d'amortissement. Par délibération en date du 28 janvier 2022, un mécanisme de solidarité envers les petites communes a donc été adopté.

Il propose :

- **Pour les 4 communes de moins de 4000 habitants, freinées par les transferts de personnel polyvalent** (Ambès, Bouliac, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul) : une non-valorisation, pour les fonctions support, des agents non transférés, afin de maintenir les personnels polyvalents en commune. De plus, il leur est proposé pour le numérique la non-valorisation des dépenses d'investissement liées au matériel mutualisé. Enfin, parmi ces communes, celles dont le potentiel financier est inférieur au potentiel financier moyen des communes de la Métropole sont exonérées du forfait de charges de structures pour les fonctions support.
- **Pour les 4 communes de moins 10 000 habitants, et pour lesquelles le potentiel financier est inférieur au potentiel financier moyen des communes de la Métropole** (Artigues-Près-Bordeaux, Carbon-Blanc, Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc) : une exonération du forfait de charges de structures pour les fonctions support.

Le coût de ce mécanisme est pris en charge soit intégralement par Bordeaux Métropole (pour l'exonération du forfait de charges de structure et le coût d'intégration du numérique), soit (pour les ETP) de manière partagée entre Bordeaux Métropole (50%) et toutes les communes (50%) au prorata de leur population.

Pour bénéficier de ce mécanisme, les communes intéressées doivent mutualiser le domaine du numérique au 1^{er} janvier 2023. Celles qui souhaitent mutualiser les autres fonctions supports doivent le faire d'ici fin 2026.

Cycle 7 : Un cycle unique du numérique



SERVICE COMMUN NUMÉRIQUE

Un septième cycle de mutualisation a été ouvert en 2022. Outre le fait qu'il s'agisse du premier pour lequel le mécanisme de solidarité est mis en œuvre, ce cycle est aussi celui de l'unique opportunité pour les communes de mutualiser le domaine Numérique et Systèmes

d'Information sur le mandat 2020-2026. Les communes ont en effet été invitées à mutualiser le numérique en une fois afin d'optimiser les études, d'harmoniser les trajectoires d'intégration et de rationaliser les coûts supportés par la Métropole lors de l'entrée dans la mutualisation de nouvelles communes. 10 communes ont souhaité pré-étudier la mutualisation du numérique. La commune de Saint-Louis-de-Montferrand a souhaité étudier en plus la mutualisation des affaires juridiques.

A la fin de ce cycle, cinq communes ont confirmé leur souhait de mutualiser.

Aussi, au 1er janvier 2023, 23 communes sur 28 sont engagées dans la mutualisation, pour au moins 1 domaine d'activité, parmi les 18 domaines proposés.

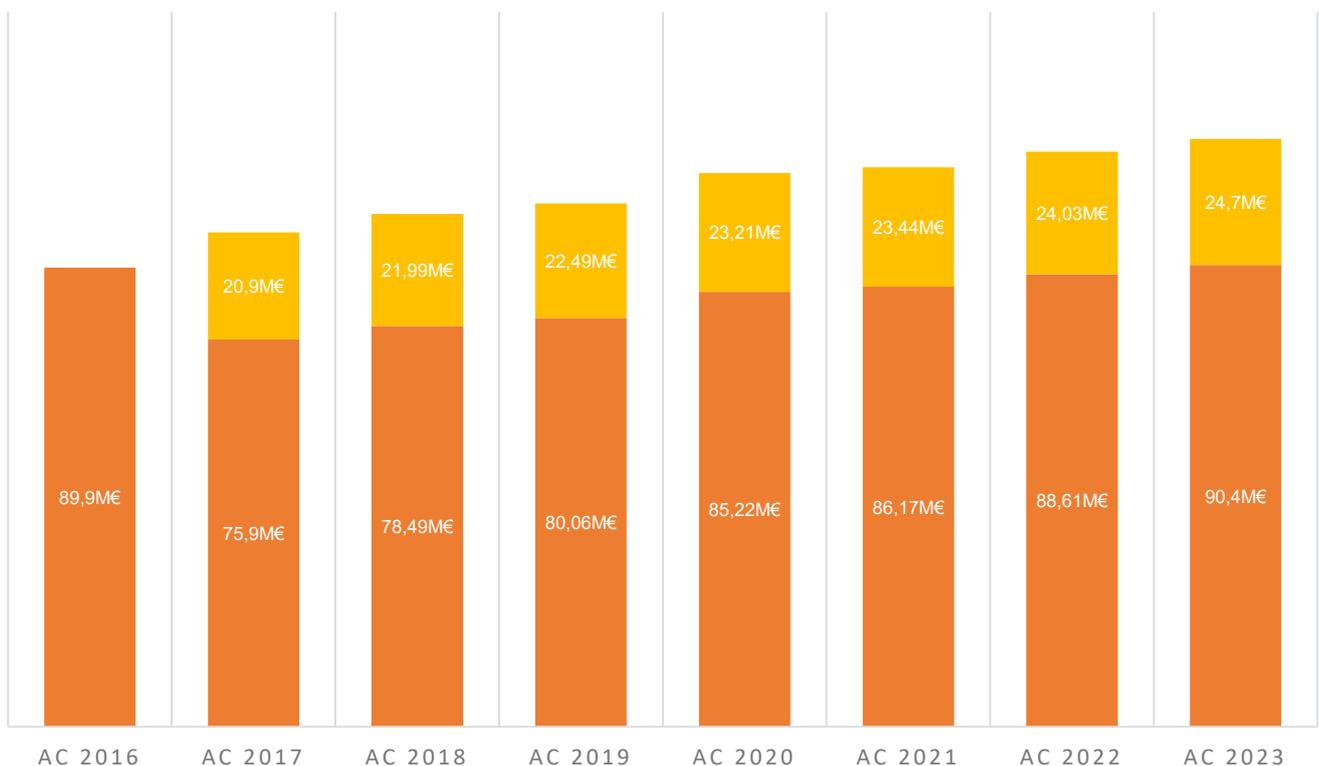
ZOOM sur la participation des communes

Les communes d'Ambès (numérique), de Saint-Louis-de-Montferrand (numérique et affaires juridiques), de Bassens (numérique), de Martignas-sur-Jalle (numérique) et d'Artigues-près-Bordeaux (numérique) ont pris part au cycle 7 de mutualisation. Les deux premières ont bénéficié du mécanisme de solidarité.

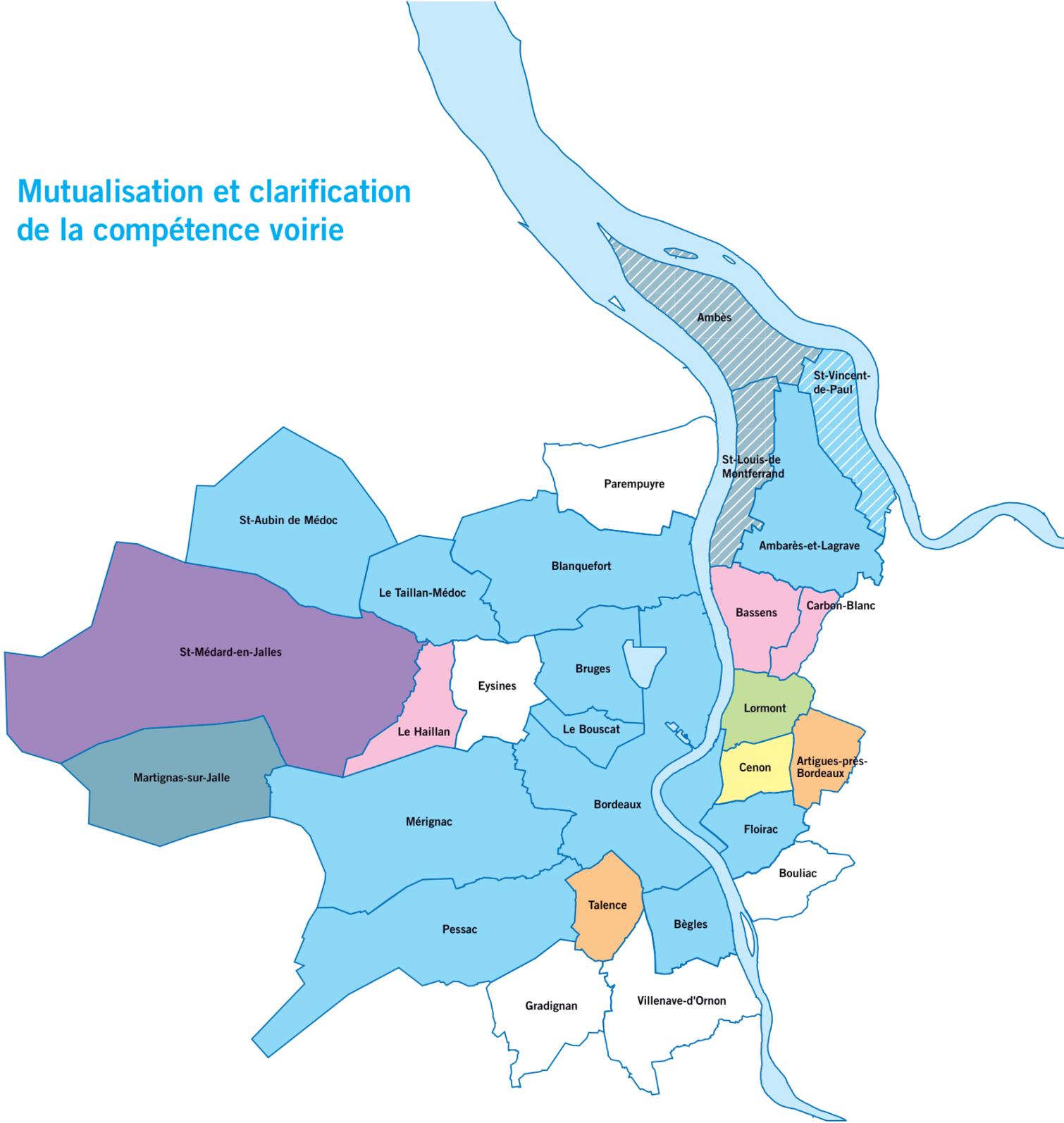
Les communes de Carbon-Blanc et de Saint-Aubin-de-Médoc ont eu une exonération de leur forfait de charges de structures grâce au mécanisme de solidarité.

TOTAL PAR ANNÉE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSÉES PAR LES COMMUNES À LA MÉTROPOLE

■ Attribution de compensation nette en fonctionnement ■ Attribution de compensation nette investissement



Mutualisation et clarification de la compétence voirie



Communes ayant créé des services communs en :

-  2016 (1^{er} cycle de mutualisation)
-  2019 (4^e cycle de mutualisation)
-  2023 (7^e cycle de mutualisation)
-  2017 (2^e cycle de mutualisation)
-  2020 (5^e cycle de mutualisation)
-  2018 (3^e cycle de mutualisation)
-  2022 (6^e cycle de mutualisation)

 Communes ayant transféré leurs moyens en 2016 dans le cadre de la clarification de la compétence voirie

 Communes ayant pris part au 7^e cycle de mutualisation (2023) et ayant transféré leurs moyens en 2016 dans le cadre de la clarification de la compétence voirie



2022 : Une gouvernance territoriale renouvelée

Un dialogue territorial approfondi

Le Pacte de gouvernance de Bordeaux Métropole, adopté en mars 2021, a posé les fondements d'un renforcement du dialogue avec les communes de la Métropole. En 2022, ont été relancées les conférences territoriales sur la base d'un nouveau format (2 heures-2 sujets) et d'une fréquence biannuelle (avril et octobre). Le dialogue territorial se décline également via le réseau des DGS des communes, réuni à différentes échelles (pôle territorial ou métropole) de façon régulière. Un séminaire trimestriel réunit depuis début 2022 tous les DGS (communes et Métropole) pour aborder aussi bien des sujets métropolitains que des sujets communaux.

CENTRE DE RESSOURCES



Au-delà de ces rencontres régulières, la mise en place d'un Centre de ressources fin 2022 permet de fluidifier le partage d'informations entre communes et métropole ou entre communes elles-mêmes. Il s'agit d'un intranet permettant de mettre à disposition des communes les

informations dont dispose la Métropole et de favoriser le partage d'informations et de pratiques entre pairs.

Les DGS des communes ont notamment accès à :

- Un agenda du dialogue territorial (réunions des DGS/Conférences des Maires)
- L'ensemble des supports présentés lors de ces réunions
- Une boîte à outils métropolitaine (organigrammes, délibérations, règlements d'intervention, contrats de co-développement, feuilles de route métropolitaines...)
- Des dossiers thématiques : Million d'arbres, ZFE, PCAET...
- Des veilles et actualités, notamment juridiques

Des revues de contrats d'engagement modernisées

Les revues de contrat d'engagement permettent de faire un point annuel auprès des élus communaux sur les services que chaque commune a mutualisés. Depuis 2022, le format du bilan annuel de chaque domaine, co-écrit par les services communs et les services de la ville, a été retravaillé. Par ailleurs, il a été proposé, au-delà d'une présentation du bilan par domaine sous le format « *Nos réussites sur l'année écoulée- Notre feuille de route- Nos projets communs* », de mettre en avant 2 à 3 projets emblématiques menés sur l'année aux élus communaux. Cette nouvelle présentation plus concise et visuelle permet de dynamiser les revues de contrat et de rendre plus lisibles les actions menées.

Partie 2 : Une mutualisation pour un service public efficace et tourné vers l'utilisateur

PULSE : Un grand programme numérique autour de l'utilisateur



Face au constat d'une relation numérique à l'administration complexe pour les usagers, le service commun a amorcé en 2022 un grand programme autour de l'utilisateur. Autour d'un compte territorial facilitant l'accès à l'ensemble des services, il s'agit de repositionner le numérique et la dématérialisation comme un outil pour simplifier au quotidien la vie des citoyens, associations et entreprises du territoire avec l'ouverture d'un guichet unique pour l'accès aux services métropolitains et communaux en ligne, et d'un portail d'accès aux droits pour accéder aux démarches auxquels chaque citoyen peut prétendre. La mutualisation permet ainsi à une grande partie des usagers du territoire de bénéficier d'une relation simplifiée et efficace à l'administration.

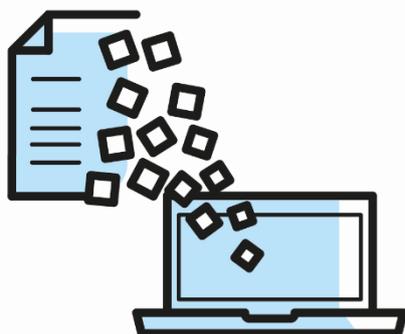
Orage de grêle du Taillan-Médoc : une mobilisation intensive et performante des services communs pour faire face à l'urgence



Le 20 juin 2022, un orage de grêle suivi de très fortes pluies a fait subir d'importants dommages à plusieurs communes de la métropole et principalement au Taillan-Médoc et Saint-Médard-en-Jalles. Face à cette situation, le Président de la Métropole a souhaité une grande implication des services communs, au-delà du strict cadre contractuel. Les services communs se sont en conséquence mobilisés auprès des communes dès le matin du 21 juin et jusqu'à fin août pour traiter l'urgence d'abord puis des interventions plus longues ensuite : mise en sécurité du domaine public puis sa remise en état, intervention d'urgence sur les bâtiments

communaux, remise en fonctionnement des systèmes d'informations numériques, appui au relogement, mise à disposition de bennes, de terrains... La mutualisation permet donc aux communes de bénéficier d'une capacité de réaction rapide et d'une force d'intervention puissante dans un cadre d'urgence grâce à la capacité de renfort dont disposent les services communs. De plus, pour traduire la solidarité métropolitaine, le conseil métropolitain a délibéré le 7 juillet 2022 en faveur d'un dispositif d'urgence de 500 000 euros aux communes impactées par les intempéries.

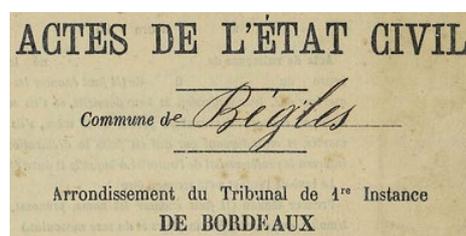
Une numérisation renforcée des services à l'utilisateur



Depuis le 1^{er} janvier 2022, un nouveau pas a été franchi dans la mise en œuvre de la dématérialisation de l'instruction des droits des sols : les usagers peuvent désormais déposer en ligne leurs demandes d'autorisation d'urbanisme, ce qui facilite le dépôt et le suivi de leurs dossiers. Plus de la moitié des dépôts se font désormais en ligne, avec un accompagnement des services instructeurs.

Le taux de dossiers AOS déposés de manière dématérialisée est passé de 28% en janvier à 62% en décembre 2022 : il démontre la bonne prise en main de ce nouvel outil par les usagers, qui offre une facilité d'accès et une lisibilité dans le suivi du traitement de leurs demandes.

Dans le domaine des archives, la numérisation des sources archivistiques se poursuit. La ville de Bègles a par exemple bénéficié en 2022 de la numérisation en couleur de 43 110 pages relatives à 96 registres paroissiaux entre 1625 et 1792 et de l'état civil ancien entre 1625 et 1920. Ces documents sont mis en ligne sur le site internet de la direction des archives, ce qui permet de faciliter l'accès aux usagers des documents anciens de la commune.



Un renforcement de la proximité des services communs pour les agents municipaux

Afin d'établir des relations de confiance et de proximité avec les agents municipaux, les directions des ressources humaines des pôles territoriaux travaillent depuis 2022 sur une démarche d'animation qui vise à mettre les ressources humaines à portée des services et des agents. Au pôle territorial rive droite par exemple, des permanences ouvertes à tous sont organisées dans chaque service des communes qui ont mutualisé le domaine et sur tous les sujets : carrière, paie, retraite, formation, prévention, temps de travail, maladie. La démarche d'animation passe également par la diffusion d'une culture RH en proposant des supports pédagogiques sur des thèmes d'actualité des ressources humaines.

Au pôle territorial sud, le service de la commande publique a organisé un séminaire à destination des 5 communes du pôle qui a réuni 75 personnes fin 2022. Différentes thématiques ont été présentées par des intervenants (centrale d'achat, achats innovants et durables, déontologie et insertion sociale dans les marchés) permettant ainsi à la fois de diffuser la culture de la commande publique mais aussi, pour les communes, de bénéficier de l'expertise des services communs et métropolitains sur ce domaine.

Partie 3 : Une mutualisation au service de la transition écologique et de la protection des ressources

Un domaine très mutualisé et attentif à ses impacts : le numérique au service de l'accompagnement à la transition écologique



Le service commun du numérique a mis en place en 2022 un plan d'amélioration continue et de réduction de notre empreinte écologique, économique et sociale. Il se décline sous la forme d'actions à destination de Bordeaux métropole et des communes mutualisées telles que le développement d'une gestion plus responsable des équipements informatiques (reconditionnement, allongement de la durée de vie des équipements) ; l'éco-conception des nouveaux services et leur accessibilité ; la mise en place d'une politique d'achat responsable ; des actions d'inclusion visant à atténuer la fracture numérique, notamment interne ; ou encore

l'accompagnement des agents et des usagers vers des pratiques numériques soucieuses de leur empreinte écologique. Par exemple, ce sont près de 20 000 agents de la métropole et des villes mutualisées qui ont pour la première fois participé à la semaine mondiale du nettoyage numérique en mars 2022, un événement mondial de sensibilisation à l'empreinte environnementale du numérique.

Gestion de l'eau : une réflexion amorcée pour mieux gérer les consommations d'eau pour l'arrosage des espaces verts

Les services communs des espaces verts de la commune de Blanquefort ont lancé en septembre 2022, après un été caniculaire et un arrêté préfectoral limitant le prélèvement en eau sur la Jalle de Blanquefort, une étude visant à vérifier la maîtrise des consommations en eau pour l'arrosage des espaces verts. Ce diagnostic a été présenté aux élus de la commune et a été suivi d'un plan d'actions pour renforcer les outils de pilotage des consommations d'eau, diminuer les besoins d'arrosage et chercher des alternatives à l'usage des eaux conventionnelles. Les services communs des espaces verts de l'ensemble des communes mutualisées questionnent aujourd'hui cette thématique de la consommation en eau, en vue de trouver des alternatives dans le contexte actuel de changement climatique.



Des services communs en appui aux projets de végétalisation



De nombreuses communes développent des projets de végétalisation. Les services communs appuient les communes dans la réflexion autour de ces projets (ingénierie, identification de site, cohérence avec les aides métropolitaines) et dans leur mise en œuvre. A titre d'exemple, le centre réseaux et paysages du pôle territorial sud a, en lien avec la ville de Pessac, entièrement repensé la cour de l'école Joliot Curie en vue de réduire les îlots de chaleur. Ce sont au total 17 arbres de différentes espèces qui ont été plantés ainsi que 1500 plants de vivaces (dont 600 par les enfants de l'école) et un potager. S'y est ajouté un travail de désimperméabilisation de la cour (espaces

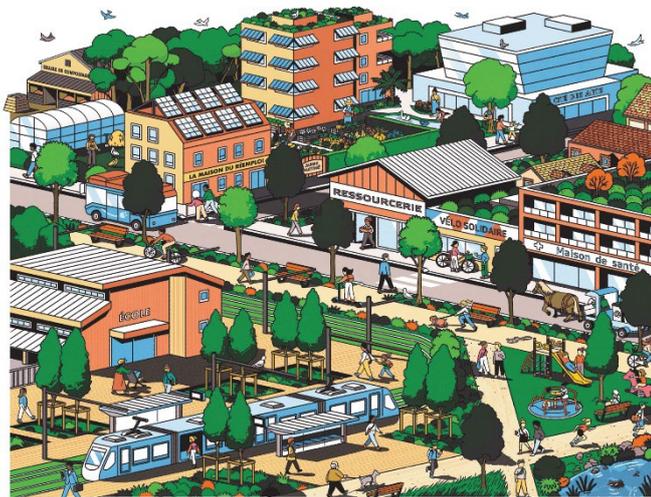
terre/pierre ensemencé, rocaïlle urbaine pédagogique ...) et du revêtement du terrain de sport.

Les services communs ont aussi participé à l'étude menée en 2022 par l'a-urba à l'échelle de la ville de Bordeaux sur la trame verte, qui a permis :

- De cartographier le patrimoine végétal de la ville (espaces naturels publics, domaine public viaire, domaine privé),
- D'identifier les secteurs déficitaires en espaces naturels publics et donc de prioriser les secteurs à aménager,
- De définir de nouveaux principes d'aménagement et de végétalisation de l'espace public afin d'offrir un maillage végétalisé, de restaurer des corridors de biodiversité et de permettre l'infiltration des eaux de surface.

L'accompagnement à la mise en place du label « Urbanisme résilient » à Floirac : une mutualisation au service des projets innovants

En 2022, les services communs de l'urbanisme et de l'aménagement du pôle territorial rive droite ont accompagné la commune sur l'instauration du label « Urbanisme Résilient Floirac », qui vise à soumettre à partir de 2023 chaque projet urbain (construction de plus de 10 logements, aménagement d'espaces publics, développement économique tourné vers la transition) à des objectifs en matière de transition écologique définis dans un référentiel composé 55 critères. En 2022, une expérimentation a eu lieu sur le site de l'îlot Dulong. Tout au long de l'année, les services communs ont participé aux groupes de travail aux côtés de la commune. Les services communs ont donc répondu aux souhaits politiques de la commune en matière d'urbanisme et se sont mobilisés fortement pour accompagner ce projet novateur.



La construction de bâtiments « passifs » pour les écoles : des services communs spécialistes de la performance énergétique



La direction des bâtiments construit deux groupes scolaires à Bruges (école Frida Kahlo labellisée E4C2) et au Taillan-Médoc. Ces deux communes bénéficient de l'expertise transverse des services communs sur l'ensemble des sujets techniques liés à la haute performance énergétique des bâtiments : l'utilisation de matériaux écologiques et biosourcés (construction en bois, isolant en laine de bois...), la mise en place de système de ventilation par insufflation, l'usage d'énergies renouvelables et visibles pour leur conférer une portée pédagogique (chaufferie bois, panneaux solaires...), l'utilisation

de l'ensoleillement. La mutualisation permet à ces communes de disposer d'une large palette de savoir-faire que détient la direction des bâtiments pour mettre en œuvre un projet de construction créatif et innovant.

Partie 4 : Une attention maintenue pour la qualité de vie au travail des agents

Un accompagnement au télétravail par des formations



Depuis le 1^{er} juillet 2022, le protocole de télétravail est en vigueur. Pour faciliter sa mise en place dans toute la collectivité, des protocoles et fiches pratiques ont été diffusés à l'attention des agents et des encadrants. Les télétravailleurs et les encadrants ont également été appuyés dans la manière d'appréhender la situation de télétravail dans le quotidien et au sein de l'équipe à travers le guide pratique : *Télétravail et présentiel Vers une organisation en mode mixte* rédigé par la direction des ressources humaines. Des formations ont enfin été

organisées auprès des agents et des encadrants afin d'échanger et de prendre du recul sur le télétravail dans un format dynamique. Les télétravailleurs, les non-télétravailleurs et les encadrants sont donc accompagnés dans ce changement dans les habitudes et les organisations de travail.

Des risques psycho-sociaux encadrés

Depuis la crise sanitaire et la mise en place du travail à distance, une attention forte est portée sur la question de la prévention des risques psychosociaux. Un dispositif d'alerte et d'accompagnement existe au sein de Bordeaux métropole : des entretiens puis des interventions individuelles ou collectives sont menées en cas de signalement. En 2022, la cellule d'alerte RPS composée de la Direction des ressources humaines et des professionnels de l'accompagnement des équipes s'est réunie 9 fois et a suivi 14 situations collectives. Une formation sur les enquêtes administratives (harcèlement, discrimination, agissements sexistes...) a été mise en place cette année et 12 personnes ont été formées.

Dans certaines communes qui ont mutualisé les ressources humaines, un plan de formation pour améliorer la qualité de vie au travail est envisagé, comme au Bouscat où 2 ateliers de co-développement sur la cohésion d'équipe et le management en direction des cadres intermédiaires et 4 ateliers orientés prévention des risques psycho-sociaux sont en préparation pour l'année à venir.

Sensibilisation à la lutte contre les discriminations

La Ville de Bordeaux, son CCAS et Bordeaux Métropole s'engagent pour l'égalité des chances, de traitement au long de la carrière, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations. De nombreuses actions ont été réalisées en 2022 : un dispositif d'alerte, ouvert à l'ensemble des agents et agentes qui se sentiraient discriminé.e.s, a été transféré au Centre prévention des risques professionnels ; une formation "Discrimination et égalité de traitement dans le service public territorial" est proposée en interne aux agent.e.s Ville, CCAS et Métropole ; différentes campagnes de sensibilisation ont été relayées ; un colloque « discrimination et emploi » a été organisé. Dans le cadre de la semaine internationale des droits des femmes, une campagne d'affichage sur le sexisme au travail, réalisée à partir de phrases entendues dans les services a été déployée auprès des agents.



ANNEXES

FRISE CHRONOLOGIQUE :
LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS

TABLEAU DES COMMUNES PAR DOMAINE

FICHES SYNTHÉTIQUES PAR DOMAINE

LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS

2015

- Adoption du schéma de mutualisation par le Conseil métropolitain : délibération n°2015/0227 du 29 mai 2015.
- Mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole : délibération n°2015/0253.
- Délibération de principe des communes du cycle 1 sur le périmètre de la mutualisation.
- Conventions de création de services communs et adoption du nouvel organigramme général des services : délibération n°2015/0722 du 27 novembre 2015.
- Guide pour une nouvelle gouvernance et signature des contrats d'engagement : délibération n°2015/0697 du 27 novembre 2015.
- Affectation de 5 000 agents.

2016

- Révision des attributions de compensation 2016 : délibération n°2016-62 du 12 février 2016.
- Cycle 1 de la mutualisation - Régularisation compétence propreté - Ajustement des attributions de compensation de l'exercice 2016 et suivants : délibération n°2016-602 du 21 octobre 2016.
- Cycle 2 de la mutualisation - Contrats d'engagement et avenants - Conventions de création de services communs et avenants : délibérations n°2016-661 et 662 du 2 décembre 2016.

2017

- Déploiement du projet de Gestion de la Relation Usagers.
- Première enquête « Propreté, voirie, espaces verts » - Juin 2017.
- Adoption d'un Plan Propreté (22/12/2017).
- Cycle 3 de la mutualisation : délibération n°2017-677 du 24 novembre 2017.
- Mutualisation des services - Service commun des archives : délibération n°2017-678 du 24 novembre 2017.
- Communes des cycles 1 et 2 - Révision du niveau de service 2016-2017 : délibération n°2017-757 du 22 décembre 2017.

2018

- Mise en œuvre du Plan propreté Contrat pour un engagement responsable des acteurs de la propreté urbaine : délibération n°2018-83 du 16 février 2018.
- Mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données Avenant aux contrats d'engagement : délibération n°2018-297 du 15 juin 2018.
- Cycle 4 de la mutualisation : délibération du 30 novembre 2018.
- Révision de niveaux de service : délibération du 21 décembre 2018.
- Propreté/ espaces verts/ Mobilier urbain sur voirie - Avenants aux conventions de délégation de gestion : délibération du 21 décembre 2018.

2015

2016

2017

2018

2019

- Cycle 5 de la mutualisation : délibération le 29 novembre 2019.
- Révision de niveaux de service : délibération le 29 novembre 2019.

2019

2020

- Révisions du niveau de services 2019-2020 : délibération du 27 novembre 2020.

2020

2021

- Révisions du niveau de services 2020-2021 : délibération du 25 novembre 2021.
- Financement de la mutualisation - Forfait de charges de structures : délibération du 25 novembre 2021.
- Cycle 6 de mutualisation : délibération du 25 novembre 2021.

2021

2022

- Délibération 2022-72 du 28 janvier 2022 relative au financement de la mutualisation et instaurant un mécanisme de solidarité.
- Cycle 7 de mutualisation : délibération du 25 novembre 2022.
- Révisions de niveaux de services 2021-2022 : délibération du 25 novembre 2022.
- Adoption du schéma de mutualisation : délibération du 25 novembre 2022.

2022

LISTE DES COMMUNES PAR DOMAINE (des cycles 1 à 7)

• Cycle 1 • Cycle 2 • Cycle 3 • Cycle 4 • Cycle 5 • Cycle 6 • Cycle 7

Finances

- Ambarès-et-Lagrive
- Bègles*
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Floirac
- Le Bouscat
- Le Taillan-Médoc
- Mérignac
- Pessac

Affaires juridiques

- Ambarès-et-Lagrive
- Bègles*
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Carbon-Blanc
- Floirac
- Le Taillan-Médoc*
- Mérignac
- Pessac
- Saint-Aubin de Médoc
- Saint-Louis-de-Montferrand
- Saint-Médard-en-Jalles

Numérique, systèmes d'informations

- Ambès
- Ambarès-et-Lagrive
- Bassens
- Bègles
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Carbon-Blanc
- Floirac
- Le Bouscat
- Le Haillan
- Le Taillan-Médoc
- Martignas-sur-Jalle
- Mérignac
- Pessac
- Saint-Aubin de Médoc
- Saint-Louis-de-Montferrand
- Talence

Ressources humaines

- Ambarès-et-Lagrive
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Floirac
- Le Bouscat
- La Taillan-Médoc
- Lormont
- Mérignac
- Pessac
- Saint-Aubin de Médoc

Commande publique

- Ambarès-et-Lagrive
- Artigues-près-Bordeaux
- Bègles
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Carbon-Blanc
- Floirac
- Le Bouscat
- Le Taillan-Médoc
- Mérignac
- Pessac
- Saint-Aubin de Médoc

Bâtiments

- Ambarès-et-Lagrive
- Bègles
- Bordeaux
- Bruges
- Le Taillan-Médoc
- Pessac

Stratégie immobilière

- Bordeaux
- Bruges
- Le Taillan-Médoc
- Pessac

Logistique et magasins

- Ambarès-et-Lagrive
- Bègles
- Bordeaux
- Bruges
- Le Taillan-Médoc
- Mérignac
- Pessac

Parc matériel

- Ambarès-et-Lagrive
- Bègles
- Bordeaux
- Bruges
- Cenon
- Floirac
- Le Bouscat
- Le Taillan-Médoc

Fonctions transversales - Prévention

- Ambarès-et-Lagrive
- Bègles*
- Bordeaux
- Bruges
- Le Taillan-Médoc
- Pessac

Archives

- Ambarès-et-Lagrive
- Blanquefort
- Bègles
- Bordeaux
- Bruges
- Le Bouscat
- Le Haillan
- Pessac

Animation économique, emploi

- Bordeaux
- Floirac
- Le Haillan
- Pessac
- Saint-Aubin de Médoc

Cadre de vie, urbanisme, autorisation d'occupation des sols et foncier

- Ambarès-et-Lagrive
- Bègles
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Floirac
- Le Taillan-Médoc
- Mérignac
- Pessac

Logement, habitat, politique de la ville

- Bordeaux
- Floirac

Domaine public, voirie

- Ambarès-et-Lagrive
- Bassens
- Bègles*
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Cenon
- Le Bouscat
- Le Taillan-Médoc
- Mérignac
- Pessac
- Saint-Louis-de-Montferrand

Espaces verts

- Ambarès-et-Lagrive
- Bassens
- Bègles*
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Cenon
- Floirac
- Le Bouscat
- Le Taillan-Médoc*
- Lormont
- Mérignac
- Pessac
- Saint-Louis-de-Montferrand

Propreté

- Ambarès-et-Lagrive
- Ambès
- Bassens
- Bègles
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Cenon
- Floirac
- Le Bouscat
- Le Taillan-Médoc
- Lormont
- Mérignac
- Pessac
- Saint-Aubin de Médoc
- Saint-Louis-de-Montferrand
- Saint-Vincent-de-Paul

Transports, stationnement, mobilité

- Ambarès-et-Lagrive
- Bègles
- Bordeaux
- Pessac

* Élargissement des activités mutualisées du domaine

ANNEXES

FICHES SYNTHÉTIQUES PAR DOMAINE

Archives

Instruction du Droit Des Sols

Numérique SI

Parc matériel roulant



ARCHIVES

8 communes ont mutualisé ce domaine, soit :

418 565

habitants

166,16 km²

concernés par le service commun des archives

50,9%

de la population du territoire métropolitain

30,3%

de la population du territoire métropolitain

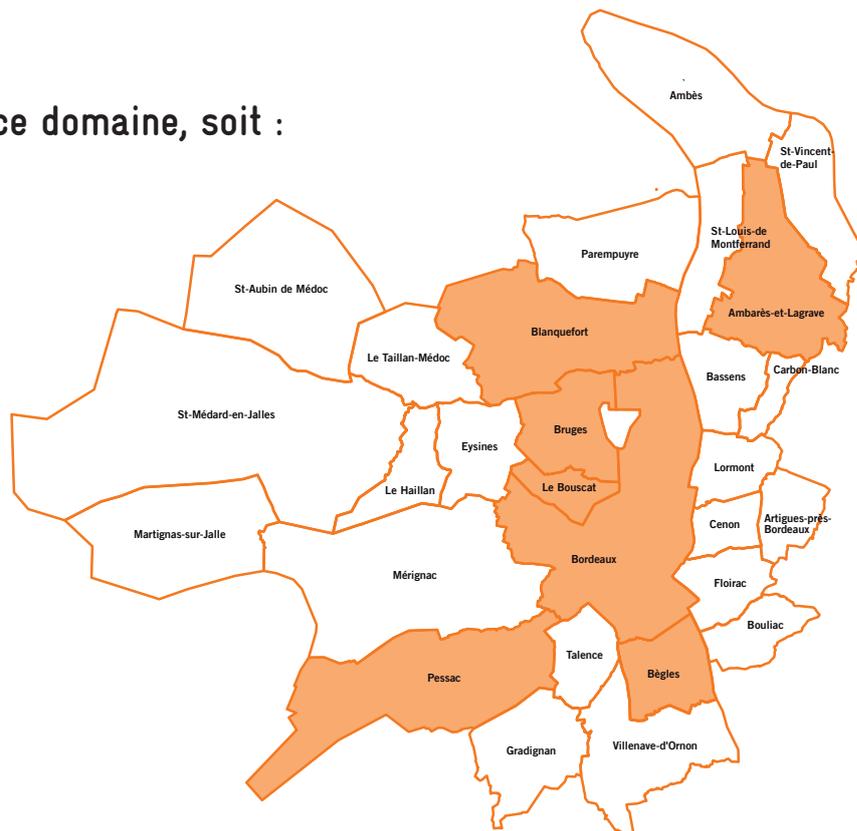
10 300 m²

sur 2 bâtiments

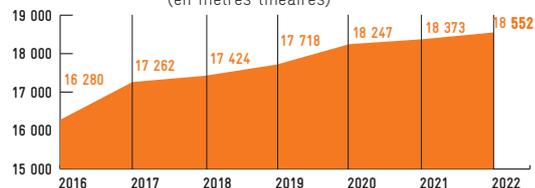
18 552 mètres linéaires

d'archives définitives conservés pour une capacité totale de stockage de 23 000 mètres linéaires

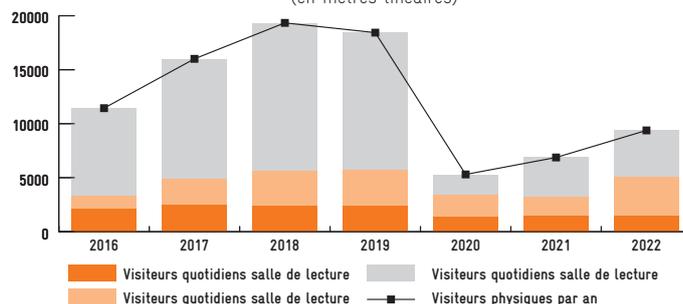
9 379 visiteurs physiques en 2022 (expositions, organisations d'événements)



Volume d'archives définitives (en mètres linéaires)



Fréquentation du public (en mètres linéaires)



Enjeux du domaine

- Assurer les obligations légales et réglementaires en matière d'archives ;
- Assurer la sauvegarde de la mémoire et du patrimoine sources pour la recherche historique ;
- Assurer efficacement la gestion de l'information en mettant à disposition des services et des usagers des informations utiles et accessibles ;
- Assurer la conservation durable et sécurisée de l'information dans un environnement numérique (données) ;
- Diffuser et mettre en valeur les fonds d'archives de la métropole et des communes.

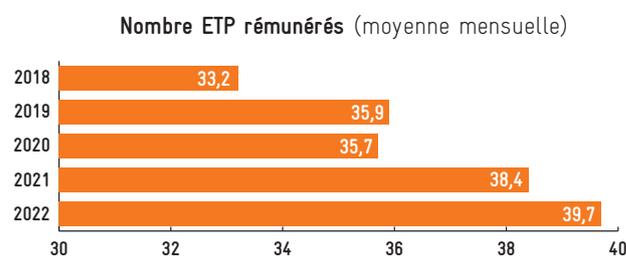
Faits marquants sur 2022

- Étude sur la conception de la stratégie globale de dématérialisation du cycle de vie des documents d'activité.
- Validation de la phase 1 de l'étude sur le système d'information Archives : nouveaux coffre-fort numérique et système d'archivage électronique.
- Achèvement de l'intégration des communes entrées en cycles 4 et 5 (Blanquefort, Le Bouscat, Le Haillan, Ambarès) : fin du transfert de leurs archives définitives, consolidation des processus de gestion de leurs archives courantes et intermédiaires.
- Intégration de Bègles : pilotage métier de la mise à niveau et du transfert du fonds et déploiement des processus de gestion des archives courantes et intermédiaires.
- Numérisation et mise en ligne des sources archivistiques de Bègles : numérisation des 96 registres paroissiaux (1625-1792) et de l'état civil ancien (1793-1920) : 43 110 pages numérisées en couleur et mise en ligne sur le site Internet de la direction des Archives métropolitaines le 08/06/2023.
- Poursuite du programme de numérisation : 100 641 pages et images en 2021 (Registre des délibérations Cub depuis 1968) et 159 640 en 2022 (Registre des délibérations des conseils municipaux).
- Mise en ligne sur Internet de documents numérisés : 175.142 (2021) et 91 244 (2022).
- Poursuite de la sensibilisation aux obligations de gestion des archives auprès des agents de Bordeaux Métropole et des communes ayant mutualisé (96 agents formés en interne dans le cadre du réseau des « référents archives » ; 395 visites et réunions d'appui méthodologique).

Performance

Moyens mis en œuvre

En 2022, nous avons une moyenne 39,7 ETP rémunérés/mois pour la direction commune des archives et une masse salariale brute chargée de 160,2 K€/mois. Pour mémoire 3 communes supplémentaires ont mutualisé ce domaine au 1^{er} janvier 2019, 1 commune au 1^{er} janvier 2021 et une au 1^{er} janvier 2022 expliquant l'augmentation du nombre moyen d'ETP rémunérés/mois.



Résultats de l'activité

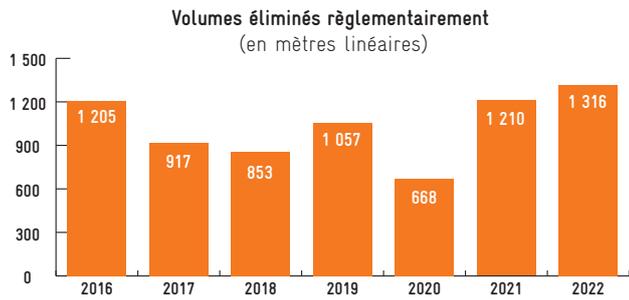
L'accroissement des fonds nativement dématérialisés (données) atteint + 51 % entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022 (en giga octets).

L'élimination réglementaire des documents s'opère sur les archives intermédiaires et optimise la gestion des espaces de stockage dans les services.

L'augmentation du nombre de documents mis en ligne induit une diminution du nombre des recherches en salle et des recherches à caractères généalogiques par correspondance.

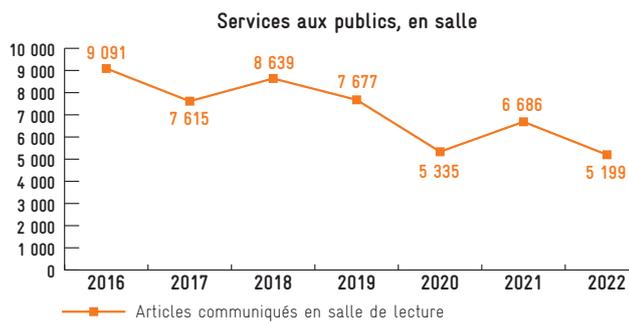
En revanche, nous constatons une augmentation continue du nombre de recherches administratives par correspondance, qui concernent essentiellement l'urbanisme.

NB : La fréquentation du site Internet (nb de visiteurs et nb de pages vues) sera à nouveau présentée lors du prochain RAM. En effet, à la suite d'un changement du système de comptage, nous notons d'importantes variations tant de pages vues que de visiteurs.



Axes d'amélioration (identifiés, en cours)

- Poursuite du programme de numérisation : délibérations des conseils municipaux.
- Intégration de Bègles : poursuite du transfert du fonds après mise à niveau.
- Installation et mise en production (phase test) du système d'archivage électronique pour une mise en production avec déploiement dans les services en 2024.
- Augmentation de la capacité de stockage en équipant de rayonnage mobile (5 à 6 mètres linéaire) et grâce à l'extension de la Bastide en projet.





INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

9 communes ont mutualisé ce domaine et **9** l'ont délégué à Bordeaux Métropole par convention soit :

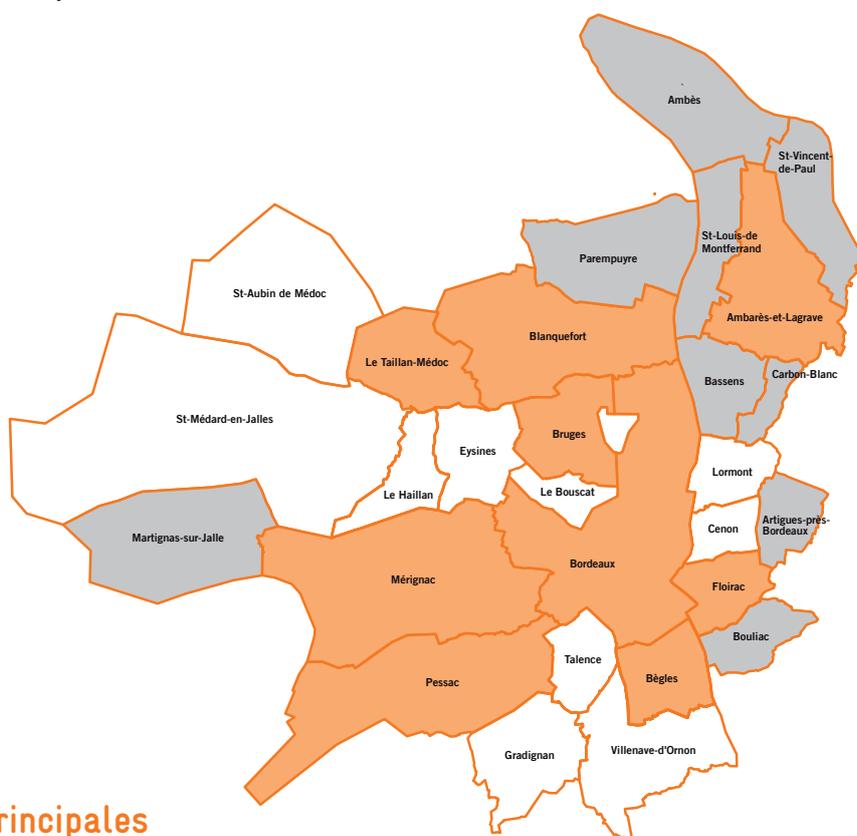
559 884
habitants

70%
de la population
du territoire métropolitain

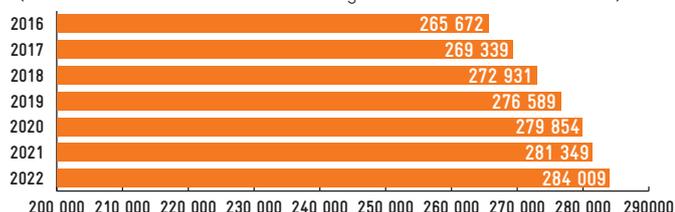
373,46 km²
soit

64,6%
de la superficie totale
du territoire métropolitain

284 009 résidences principales
en 2022 sur les communes
ayant mutualisé et les communes
ayant délégué par convention l'instruction
du DDS, soit **6,9%** de + qu'en 2016



Nombre de résidences principales sur les 18 communes
(instruction AOS mutualisées + déléguées aux services communs)



Sur ce même périmètre de 18 communes, le taux SRU (relatif à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain) est en hausse de **21,49%** à **22,88%** entre 2016 et 2022 (l'objectif fixé par la loi est à 25%).

Enjeux du domaine

- Instruire les dossiers dans les délais et en conformité avec le PLU.
- Mettre en œuvre la convergence des systèmes d'information et la dématérialisation de l'instruction des dossiers à partir du 1^{er} janvier 2022.
- Mettre en œuvre les choix d'urbanisme des communes.

Faits marquants sur 2022

Amélioration du niveau de service

- Missions d'expertise pour le compte des communes : formalisation d'une Charte sur l'Urbanisme Résilient (Floirac), lancement de deux études visant la délivrance du Label « Bâtiment frugal » autant pour l'Habitat que pour le Tertiaire (Bordeaux).
- Fin 2021 : Préparation de la 11^e modification du PLU, impliquant les services communs dans leur rôle de représentant des communes (recensement des arbres remarquables [> 150 pour une même commune], des sites classés [> 60 sur cette même commune]...).
- Recenser, cataloguer, préparer l'aide à la décision des élus, proposer des stratégies de zonage, de protection patrimoniale... pour prendre en considération les nouveaux enjeux environnementaux.

Modernisation et optimisation de la gestion

- L'année 2022 est marquée par le besoin d'appropriation de l'outil UrbaSmart et des process de mise en œuvre de la dématérialisation de l'instruction des AOS.
- Formation à UrbaSmart : > 50 sessions de formation.
- Séminaire UrbaSmart en septembre 2022 :
> Associant tous les acteurs intervenant dans le process : - Instructeurs et chefs de services en interne à BM - Partenaires invités : SDIS (à vérifier ?), DDTM, ABF..., en externe à BM.
> Finalité : faire un point d'étape du nouveau process depuis la mise en œuvre de la dématérialisation.
- L'augmentation rapide du nb de dossiers dématérialisés déposés montre que les pétitionnaires se sont bien appropriés la démarche, que le service proposé offre un avantage à l'utilisateur. La proportion des dossiers numériques / par rapport aux dossiers papiers ne cesse d'augmenter (+ 52 % fin 2022).
- Création de nouveaux parcs, terrains de sport, d'enfouissement des réseaux d'éclairage public, ... Tous ces projets sont chiffrés par les techniciens BM pour être portés en investissement aux budgets des communes.

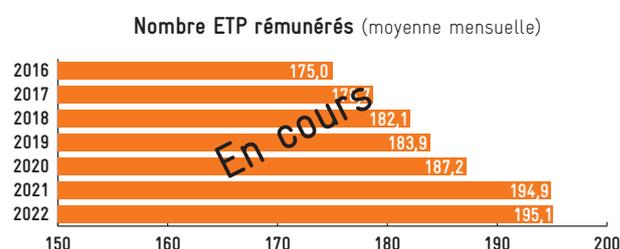
Performance

Moyens mis en œuvre

Pour l'ensemble des 4 services Droit des sols des PT, nous avons une moyenne mensuelle de 109,7 ETP rémunérés pour une masse salariale brute chargée à 411,5 K€ par mois en 2022.

Au 1^{er} janvier 2020 Bègles a rejoint les communes qui ont mutualisé ce domaine.

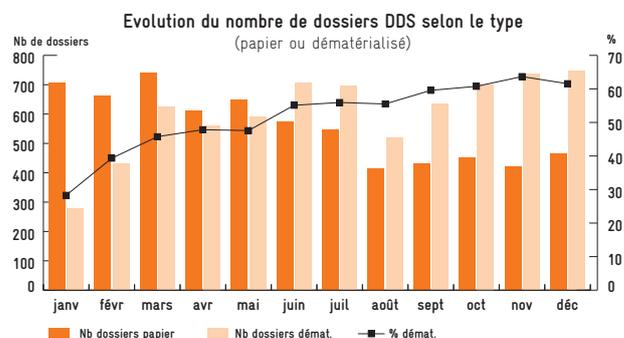
Sur 2021 des personnels supplémentaires avaient été recrutés pour préparer le passage à la dématérialisation au 1^{er} janvier 2022.



Par ailleurs, le coût du projet UrbaSmart est estimé à 1,4 Million d'euros (AMO + outil + numérisation déléguée à un tiers prestataire externe). 2 postes ETP ont été créés pour assurer le paramétrage en amont et le suivi de l'administration fonctionnelle de l'outil. Bien qu'il s'agisse ici de compétence communale, la charge financière supplémentaire est entièrement supportée par BM.

Résultats de l'activité

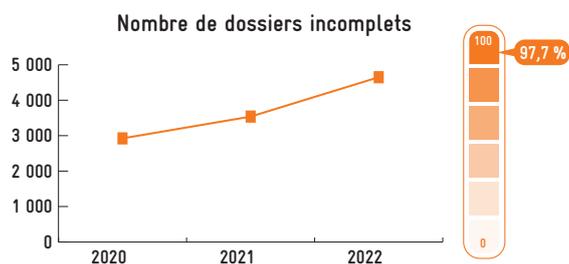
Le nombre de dossiers reçus en 2022 pour les 18 communes : 13 901, dont 6 679 en papier et 7 222 dossiers dématérialisés, soit un pourcentage moyen de près de 52 % pour cette première année de traitement dématérialisé. Cette nette progression observée tout au long de l'année 2022 se poursuit sur le début de 2023.



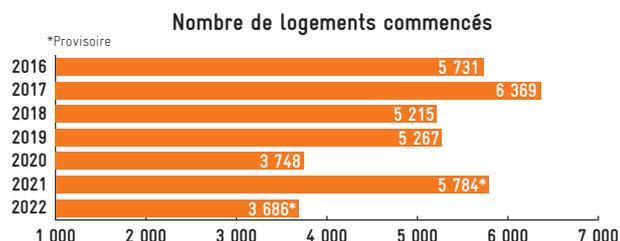
Parallèlement le nombre de dossiers incomplets augmente aussi (> 33 % des dossiers déposés).

Deux explications sont pointées :

- L'instruction de plus en plus complexe (ex : zone PPRI) impose davantage de précisions.
- La dématérialisation du dépôt, qui se soustrait ainsi au 1^{er} contrôle des agents d'accueil, quant à la complétude et la lisibilité des pièces jointes (mauvaise résolution informatique).
- Le taux de décisions expresses sur les instructions du Droit des sols reste conforme aux exigences à 97,7 %.

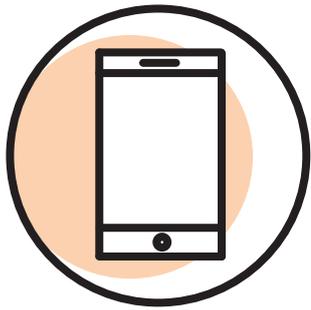


- Enfin le nombre de logements commencés baisse depuis 2017 (chiffres définitifs), tendance qui se poursuit sur 2021 et 2022 (chiffres provisoires).



Axes d'amélioration (identifiés, en cours)

- Renforcement des actions de contrôle, du suivi de tous les chantiers et des conformités pour les permis de plus de 10 logements.
- Concernant les outils, le process de signature serait à connecter avec l'interface d'Urbasmart permettant l'accès aux pièces graphiques des dossiers d'instruction.
- La dégradation de la qualité des dossiers déposés par les pétitionnaires conduit à engager des réflexions : prévoir l'accompagnement du public, l'adaptation des dispositifs d'accueil en Pôles (réduction des pages d'accueil, instauration de prise de rdv, mission de conseil sur les sujets environnementaux...).
- Recruter sur ces métiers d'instruction du Droit des sols est une difficulté persistante. Aussi un partenariat est développé avec l'université pour former des apprentis et les recruter en suivant à BM.
- Des postes restant encore vacants, le métier sera déclaré « métier en tension » avec le RIFSEEP.
- Mise en œuvre de la 11^e modification PLU (dont l'objectif majeur est de mieux accompagner la transition écologique).
- Evaluer et valoriser l'atteinte des objectifs de production de l'OAP Habitat du PLU 3.1.



NUMÉRIQUE SI

14 communes représentant **74%**
de la population du territoire métropolitain et **53%**
de la surface du territoire métropolitain

21 500 utilisateurs

43 000
équipements gérés
dont **27 300** postes de travail

44 600 enfants
utilisant **8 761** équipements
pédagogiques (vpi, tni, pc fixes
et portables, tablettes)
au sein des **2 354** classes équipées

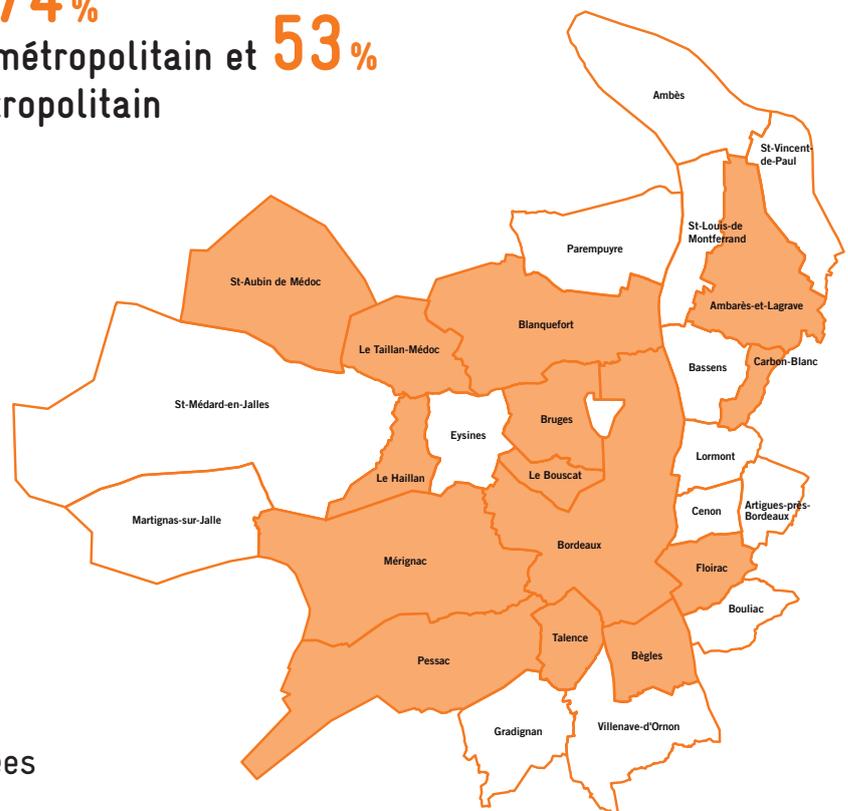
1 123 projets en portefeuille

1 271 applications métiers utilisées

16 salles serveurs et **2** data centers

490 000 locaux éligibles
à la fibre optique, soit **94%** du nombre
total des locaux de la Métropole

58 000 sollicitations
auprès du centre d'assistance
numérique, **47%** sont traitées
en moins d'une journée



Enjeux du domaine

- Porter la transformation numérique comme levier d'efficacité, de simplicité et de proximité du service public et d'attractivité du territoire.
- Adapter en continu et aux besoins du territoire une politique d'aménagement numérique durable pour tous.
- Co-développer des services numériques de valeur, avec et pour les usagers, au service du pilotage à 360° des systèmes urbains.
- Favoriser une politique maîtrisée de la donnée, protectrice et ouverte.
- Développer ensemble un Système d'Information commun performant, qui puisse garantir à ses utilisateurs sécurité et continuité d'activité.

Faits marquants sur 2022

- **Un numérique attentif à ses impacts qui accompagne la transition écologique.** L'année 2022 a été marquée par la mise en place d'un plan d'amélioration continue et de réduction de notre empreinte écologique, économique et sociale que ce soit avec une gestion toujours plus responsable des équipements informatiques (reconditionnement, allongement de la durée de vie cible des équipements), l'éco-conception des nouveaux services, leur accessibilité, la mise en place d'une politique d'achat responsable tout en accompagnant nos agents et usagers vers des pratiques numériques soucieuses de leur empreinte écologique. En novembre 2022, 171 professionnels de l'action sociale et du numérique se sont retrouvés à la manifestation Aginum « Agir pour l'inclusion numérique » à la Halle des Douves pour travailler sur des outils pratiques, échanger sur les actions et les initiatives de nos territoires au service de l'inclusion numérique.
- **Maîtrise de la donnée.** Par ailleurs, parce que la donnée et sa maîtrise sont devenues des enjeux essentiels pour toutes les organisations, le service commun numérique a initié en 2022 une grande réflexion autour de la donnée, premier pas vers la définition d'un schéma directeur de la donnée devant nous permettre d'adresser collectivement les enjeux de souveraineté, efficacité, partage, réutilisation, maîtrise du territoire.
- **Aménagement numérique du territoire.** L'aménagement numérique du territoire est aussi à un moment charnière de son évolution. La couverture en haut débit fixe arrive à complétion et le service commun numérique a initié une réflexion destinée à dessiner « l'après » (renouvellement de la DSP Inolia en 2026, réseaux de collecte de l'IoT, ultra-haut débit, wifi public...) afin de doter le territoire d'un schéma directeur de l'aménagement numérique métropolitain dans le cours de l'année 2023.

- **Résilience et continuité des services publics.**

La cybersécurité a fait l'objet d'une vigilance accrue au cours de l'année 2022 en raison du contexte de fortes tensions internationales et d'élévation du risque d'attaque liés à la guerre en Ukraine. En lien avec les autorités préfectorales et nationales, le service commun numérique s'est mobilisé pour renforcer la surveillance et les mesures de protection et appliquer au fil de l'eau les recommandations de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information. Ce contexte de crise au niveau mondial crée de fortes tensions sur les approvisionnements et compétences numériques, impactant à la hausse de nombreux projets. Le service commun s'est mobilisé pour trouver des solutions permettant de limiter, autant que faire se peut, ces hausses afin de limiter l'impact sur la livraison de nouveaux services numériques à nos usagers.

- **Mutualisation.** Enfin, un cycle unique de mutualisation du numérique et des systèmes d'information a été mené sur l'année 2022 avec l'arrivée de quatre nouvelles communes (Ambès, Bassens, Saint-Louis de Montferrand, Martignas-sur-Jalles) au sein du service commun numérique effective au 1^{er} janvier 2023. Une équipe projet dédiée a travaillé tout au long de l'année avec les communes concernées pour assurer une intégration dans les meilleures conditions tout en limitant l'impact pour les entités déjà gérées par le service commun.

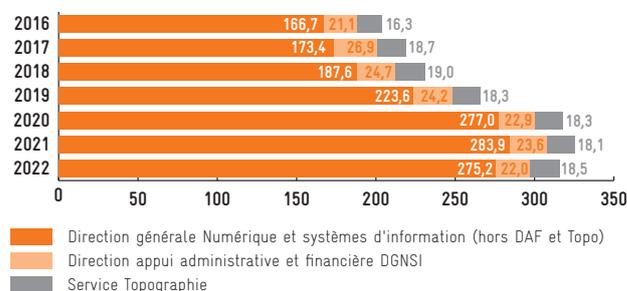
Performance

Indicateurs de moyens mis en œuvre

En 2022, la DGNSI atteint le nombre moyen de 275,2 ETP rémunérés/mois pour une masse salariale brute chargée de 1 516 K€/mois.

Pour mémoire la commune de Talence a mutualisé le domaine numérique au 1^{er} janvier 2019.

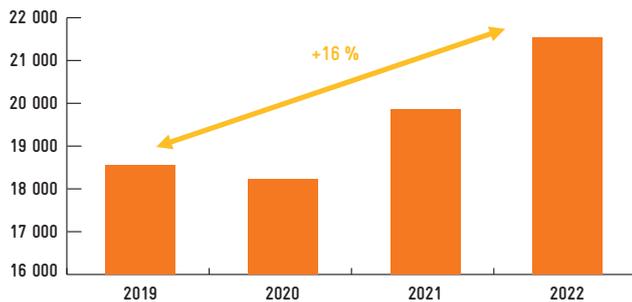
Nombre ETP rémunérés (moyenne mensuelle)



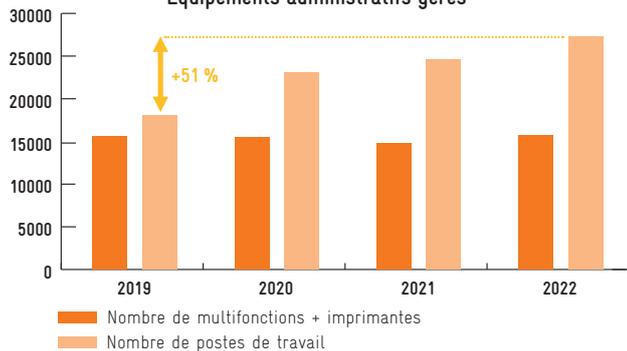
Efficacité / Résultats de l'activité

Le numérique, domaine le plus mutualisé, couvre un vaste périmètre toujours en forte croissance, comme l'illustrent les hausses respectives des nombres d'utilisateurs (21 500) et d'équipements administratifs gérés (près de 43 000 PC portables et fixes, tél mobiles, tablettes, multifonctions + imprimantes).

Agents adressés par le service commun

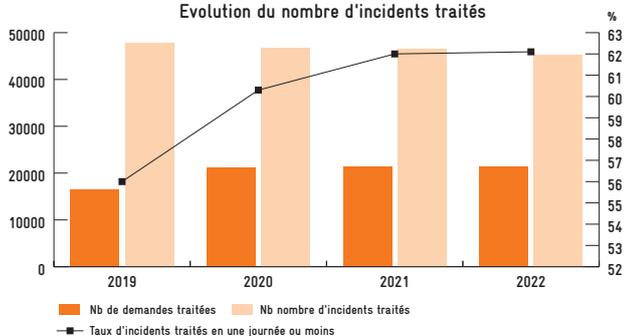


Équipements administratifs gérés



Dans le même temps, le nombre d'incidents baisse depuis 2019 et 62 % des incidents sont traités en une journée ou moins d'une journée.

Evolution du nombre d'incidents traités



Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la facture numérique, 2022 se traduit ainsi :

- Soutien financier (142 900€) attribué aux 18 associations réalisant les formations.
- 12 Quartiers Politique de la Ville ciblés pour des interventions mobiles de médiateurs numériques.
- Plus de 1 700 personnes fragiles accompagnées et formées (e-mail, identité et sécurité).

Axes d'amélioration (identifiés, en cours)

- Favoriser la construction de communs numériques et la gouvernance partagée pour accélérer le développement des services numériques.
- Poursuivre la convergence des applications dans une logique de plateformes.
- Poursuivre le projet PULSE en réinventant l'expérience usager pour unifier et simplifier l'accès aux services numériques, avec notamment la mise en place d'un compte numérique territorial et d'une plateforme de relations aux usagers pour accélérer le déploiement des démarches en lignes.
- Poursuivre nos actions de sécurisation du SI : nouveau réseau sécurisé et multiservices, salle de repli centralisée, supervision de nos infrastructures critiques, acculturation des élus et agents.
- Former et accompagner les agents et les élus à la transformation numérique en créant une académie de formation interne au numérique.



PARC MATÉRIEL ROULANT

6 communes ont mutualisé ce domaine, soit :

334 395 habitants

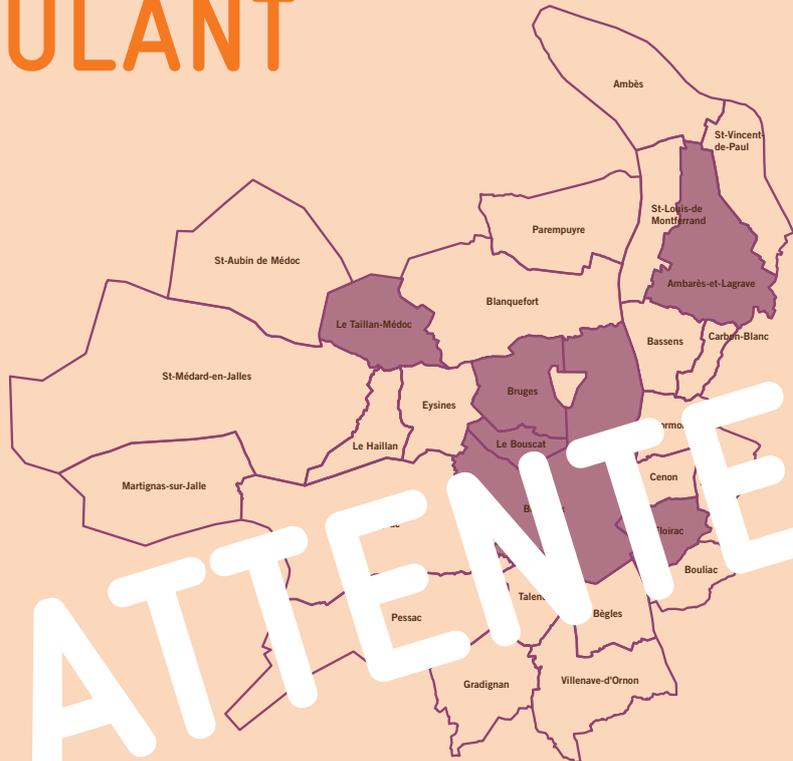
43% de la population du territoire métropolitain

117,45 km² et **20%** de la superficie totale du territoire métropolitain

8,3 ans (août 2019)
Âge moyen d'un véhicule du parc

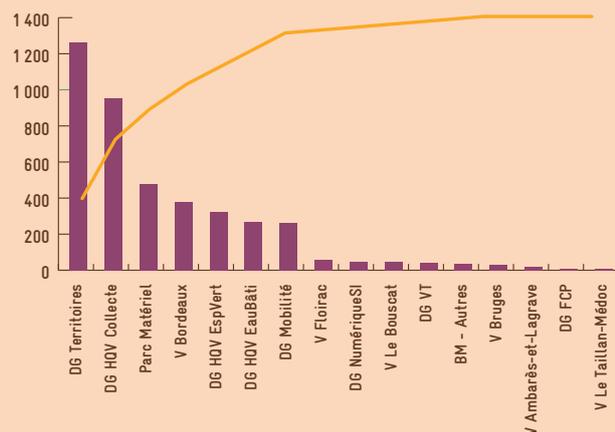
4 227 véhicules gérés par le Parc Matériel Roulant, dont : **87%** gérés pour le compte de Bordeaux Métropole (services métropolitains ou services communs) et **23%** pour le compte des communes.

24% de véhicules utilitaires légers, **21%** d'éléments dissociables (bennes, remorques, ...), **16%** de véhicules particuliers...

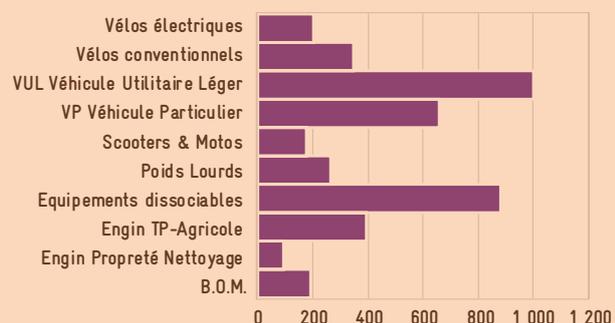


EN ATTENTE

Répartition des bénéficiaires des matériels



État du parc par types de matériel



Enjeux du domaine

- Garantir la disponibilité des parcs matériels.
- Prendre en compte les enjeux économiques et environnementaux.
- Assurer le fonctionnement et la maintenance des matériels roulants de la flotte de Bordeaux Métropole et des communes ayant mutualisé leur parc matériel.
- Élaborer et mettre en œuvre les différents programmes d'acquisition et de renouvellement des matériels roulants, définis au regard des besoins des services métropolitains et communaux.

Faits marquants sur 2019

Amélioration du niveau de service

- Désengorgement de l'atelier VL et diminution des temps d'indisponibilité, notamment grâce au recours à la sous-traitance.
- Mise en place d'équipes volantes en proximité.
- Recrutement d'agents supports dédiés à la gestion des carburants et à la gestion des assurances et sinistres.
- Renforcement des équipes techniques des ateliers (encadrants et mécaniciens).
- Mise en œuvre depuis le début 2019 de modalités d'acquisitions de véhicules particuliers et véhicules utilitaires légers intégrées au besoin de maintenance préventive.

Optimisation de la gestion

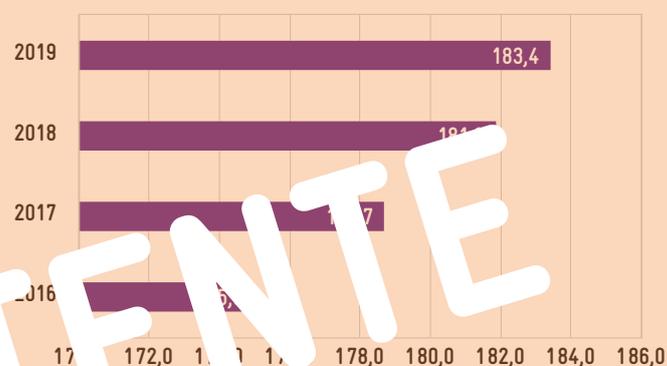
- Regroupement des logiciels de gestion des équipements et de la maintenance (CARL et GIMA) en une solution unique (METROPARC) et mise en production au mois de mai 2018.
- Création dans l'outil de gestion de requêtes permettant d'alimenter les indicateurs utiles aux communes.
- Renouvellement du parc de véhicules transférés ainsi que de l'ancien parc de Bordeaux Métropole pour réduire l'âge moyen.

Performance

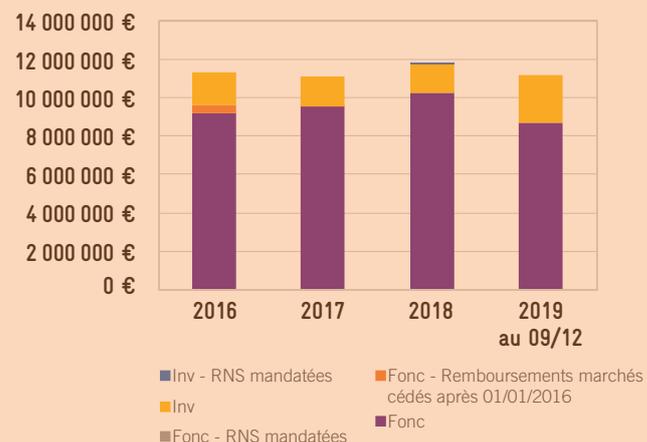
Moyens mis en œuvre

En moyenne, nous avons 183,4 ETP rémunérés/mois pour la direction du Parc Matériel et une masse salariale brute chargée à 636,4 K€/mois en baisse sur 2019. Il convient de rappeler que, dans le cadre de la régularisation des activités propreté et espaces verts et de la mutualisation des parcs et jardins, les effectifs affectés à l'entretien des matériels roulants n'ont pas été transférés, sauf si la commune a mutualisé le domaine matériel roulant.

Nombre ETP rémunérés (moyenne mensuelle)



Évolution des charges directes mandatées par le domaine Parc matériel roulant

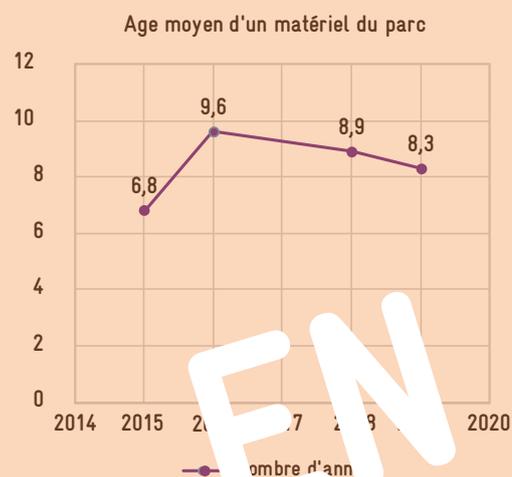


En supplément des crédits directs de la direction du Parc Matériel (11,75 K€ en 2018), nous considérons les montants mandatés sur les crédits délégués par les commanditaires, utilisateurs des matériels travaillant pour les domaines mutualisés, pour l'acquisition de leurs matériels.

En 2019, avec la mise en œuvre des plans pluriannuels d'équipement de chaque utilisateur, les montants investis sont en nette progression puisque dès le mois de septembre, ils atteignent près de 5,8 millions d'€ mandatés concernant les domaines mutualisés.

Matériels gérés (septembre 2019)

motorisés + vélos + équipements dissociables



Axes d'amélioration (identifiés, en cours)

- Renforcement de la flotte de véhicules relais et renforcement de l'utilisation des marchés de location courte durée.
- Poursuite du programme d'extension et de renouvellement du matériel mis à disposition des Directions de gestion de l'espace public, avec notamment la mise en place de parcs de réserves pour diminuer les locations.
- Recrutement en cours de 11 agents supplémentaires.
- Mise en place d'un catalogue des matériels roulants les plus utilisés.

Résultat de l'activité (année 2018)

- Taux d'immobilisation des matériels (août 2019) : 7,6 % (dont 11 % sur parc motorisé).
- Nombre d'interventions de maintenance (corrective et préventive) : 7 862.
- Nombre de dépannages sur site : 3 773.
- Prestations de transport et convoyage : 1 118.





**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex

T. 05 56 99 84 84
bordeaux-metropole.fr